

 Grève et Sécurité
 Annemasse et Ville-la-Grand
 St Marcellin

VOS ELUS SNAP

Christian BEC

Isabelle CHEVAL

Guillaume GRILLET

Nicolas RUBAT DU MERAC

VOTRE REPRESENTANTE SYNDICALE SNAP

Clémence RAMBLA

GREVE et SECURITE

 Grève et Sécurité

Les ouvertures de sites avec un effectif très réduit lors d'un mouvement de grève ne doivent pas remettre en cause la sécurité des personnes.

Ci-dessous la déclaration effectuée lors du CHSCT du 4 décembre 2018 par vos élus du SNAP

Le SNAP alerte la Direction suite à la grève du mardi 20 novembre 2018.

Il a été affiché qu'aucun site n'avait été fermé durant cette journée de grève, mais cela à quel prix.

Au sein de l'instance CHSCT notre alerte ne concernera que les aspects sécurité, risques psychosociaux et conditions de travail.

Dans certaines situations, les compétences présentes ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des demandes, ce qui aurait pu générer des tensions et des violences à l'accueil ainsi que des risques psychosociaux.

Des agents ont porté à notre connaissance que certains sites ont fonctionné avec un personnel très réduit. Ces ouvertures ont eu lieu quelque soit l'effectif présent, ce qui n'a pas toujours permis de rendre le service attendu dans un contexte de sécurité maîtrisé et dans de bonnes conditions de travail alors que le climat social actuel tendu aurait nécessité une vigilance particulière.

Le SNAP rappelle à l'employeur son obligation de résultat en matière de sécurité des personnes.

Le SNAP souhaite qu'une réflexion soit initiée sur le nombre d'effectifs et compétences indispensables permettant l'ouverture d'un site avec un niveau de sécurité maîtrisé.

ANNEMASSE et VILLE-LA-GRAND

Recueil d'avis sur le regroupement des sites d'Annemasse et Ville-la-Grand

Le SNAP a donné un avis favorable pour le regroupement du site d'Annemasse et Ville La Grand qui devrait permettre d'améliorer les conditions de travail grâce à des locaux plus fonctionnels et plus adaptés à la réalisation de nos missions.

Conjointement, cette nouvelle implantation devrait permettre une meilleure maîtrise de la sécurité.

Néanmoins, nous resterons vigilants sur la mise en œuvre des actions d'accompagnement, afin que les deux collectifs puissent travailler ensemble sur les nouvelles organisations et intégrer le nouveau site dans des conditions de travail et de sécurité optimales.

Cependant, nous demandons à la direction de continuer à prendre les mesures utiles pour sécuriser le site d'Annemasse, les agents, le public et d'adapter si nécessaire ces dernières à l'évolution de la situation.

ST MARCELLIN

Recueil d'avis sur le passage du site de St Marcellin en point relais

Le SNAP a donné un avis négatif sur ce projet.

Depuis de nombreux mois, le SNAP a alerté l'établissement sur les conséquences éventuelles et les risques encourus au sujet de ce projet de rattachement.

Le SNAP a pointé cinq principales familles de risques :

- des risques de généralisation de regroupement
- des risques liés aux ressources humaines et au management
- des risques organisationnels
- des risques psychosociaux
- des risques routiers.

Effectivement, le SNAP défendra toujours les conditions de travail et la qualité de vie de tous les salariés de Pôle Emploi.

Par ailleurs, le SNAP restera toujours extrêmement attaché à la qualité du service public rendu et à l'équité de traitement sur l'ensemble des territoires, tout en intégrant les spécificités locales.

La proximité doit rester une priorité pour permettre une offre de service correspondant à tout public, notamment les publics les plus éloignés de l'emploi.